

I. Qualification du personnel et encadrement

Annexe 1 au formulaire de saisie pour le Fitness Guide

Taux d'occupation nécessaire **CNC / Durée minimale d'engagement selon le contrat de travail des collaborateurs/trices par rapport aux heures d'ouverture de l'entreprise**

	pour l'encadrement	avec les qualifications suivantes						
À partir de 76 appareils, les heures minimales sont corrigées conformément à l'annexe 2								
Étoile(s)	Niveau de formation CNC	1	2	3	4	5	6	Niveaux CNC
1	Encadrement sur appel, contre rémunération. Le/la collaborateur/trice doit avoir au min. un CNC de niveau 4.							
2	100% des heures d'ouverture	40%	40%	20%				
3	100% des heures d'ouverture			10%	45%	45%		
4	140% des heures d'ouverture				70%	40%	30%	
5	180% des heures d'ouverture				70%	60%	50%	

CNC Cadre national des certifications de la FSCF *

Niveau

- 1 15 journées de formation (120 leçons) et 250 heures d'expérience pratique certifiées
- 2 30 journées de formation (240 leçons) et 500 heures d'expérience pratique certifiées
- 3 40 journées de formation (320 leçons) et 1000 heures d'expérience pratique certifiées
- 4 CFC (1440 leçons / 160 jours) et 4336 heures d'expérience pratique certifiées
- 5 Brevet
- 6 Diplôme professionnel

50 % des jours de formation au maximum peuvent être effectués en outre avec une expérience pratique certifiée

* selon l'annexe 3 du formulaire de saisie de la Fitness Classification / sera remplacé par le CNC axé sur les compétences de l'OrTra Activité physique et santé
 La qualification du personnel se fonde sur le NQR de l'OrTra Activité physique et santé - disponible dès 2018.

Une période transitoire avec échéance au 31 décembre 2020 est accordée pour permettre au personnel de remplir les conditions de qualification axées sur les compétences.

À compter de 2018, les collaborateurs/trices donnant des cours collectifs de fitness seront évalué(e)s et intégré(e)s selon le CNC de l'OrTra Activité physique et santé.
 Une période transitoire est prévue jusqu'au 31 décembre 2020.

Exemple: centre fitness de 3 étoiles ayant jusqu'à 60 appareils et 70 heures d'ouverture:

Il faut que des contrats de travail soient signés pour un horaire hebdomadaire total de 70 heures.

Niveau 3: 7 heures par semaine / Niveau 4: 31,5 heures par semaine / Niveau 5: 31,5 heures par semaine = 70 heures par semaine au total.